

ASSOCIATION DES MARCHES DU FINISTERE – SUBVENTION ANNUELLE

VU la délibération en date du 18 février 1994, majorant les tarifs des droits de place de 10 %, afin de les reverser sous forme de subvention à l'association des commerçants non sédentaires du Finistère pour la promotion des marchés,

CONSIDERANT que, pour l'année 2015, les droits de place se sont élevés à 17 622.27 €,

CONSIDERANT la proposition de versement d'une subvention d'un montant de 1 762.22 € à l'association de promotion des marchés du Finistère,

VU l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 17 mars 2016,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Madame le Maire à verser une subvention d'un montant de 1 762.22 € à l'association de promotion des marchés du Finistère.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 25 mars 2016

**Le Maire,
Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 06 AVR. 2016

Et de la publication, le... 31 MARS 2016..

Fait à Landivisiau, le... 25 MARS 2016..

Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL

